



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2011

Publication : 02/05/2011

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 Avril 2011

DOSSIER N° 3.2 :
COMpte DE GESTION 2010
CIMETIERE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Avril 2011

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, Mlle MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : MME MANDARD (à M. ZIMMERMANN), MME LECLAIRE (à M. Dominique VINCENT), M. QUANCARD (à Mlle MACERON), M. VALLEIX (à M. BLADOU), M. FARGEON (à MME COSSECQ), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

Absent :

Secrétaire : MME TRAORE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2011
Délibération n° 3.2
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET ANNEXE CIMETIERE
dressé par Mme GAUTIER, Receveur

L'an deux mille onze, le 26 avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Patrick BOBET.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2011

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, Mlle MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : MME MANDARD (à M. ZIMMERMANN), MME LECLAIRE (à M. Dominique VINCENT), M. QUANCARD (à Mlle MACERON), M. VALLEIX (à M. BLADOU), M. FARGEON (à MME COSSECQ), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du Compte de Gestion 2010 sont conformes à celles du Compte Administratif 2010.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2010 est approuvé à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré le 26 Avril 2011

LE MAIRE,



Patrick BOBET